que le candidat est devenu législateur ! que de projets-réclames destinés à tenir le peuple en haleine, et à lui faire croire, éternellement, qu'on va le lendemain sans faute lui donner quelque chose de merveilleux ! Toujours le carton, la paille, les ficelles, les beaux paniers, les belles boîtes, les belles ordonnances symétriques ; bref, toujours le *bluff*, toujours le jouet qui donne donc l'œil du spectateur, ou plutôt, ici, le spectateur qui devient jouet lui-même.

Il y a cette différence que la paille ou le carton des marchands ne font pas de mal et bornent leurs défauts à tenir inutilement de la place, au lieu que ce qu'on trouve au fond des boîtes et des paniers des politiciens, quand on a plongé au-dessous de la première couche, ce sont des mystères de haine, de spoliation et d'infamie.

Diogo.

LE DRAME DE L'HOSPICE DE TOURS

D'après les résultats de l'autopsie, nous écrit notre correspondant, le sieur Méchin est mort des suites d'une suffocation, et on se demande comment le Dr Archambeaud a pu autoriser l'inhumation en constatant une maladie de cœur.

Samedi, la scène du crime a été reconstituée en présence du juge d'instruction, du substitut du procureur de la République et du commissaire central et, comme conclusion, quatre gardiens ont été déférés à la prison de Tours ; ce sont les nommés Redureau, Berthelot, Alaneho et Delnag.

LA « VIENNE »

On n'a pas encore de nouvelles positives de la *Vienne*.

Le ministre de la Marine a reçu du commandant du *Galilée* la dépêche suivante :

Tanger, 4 janvier.

Galilée à marine, Paris.

La *Vienne* n'est pas sur côte ouest Maroc ; allons entreprendre recherches au large cap Saint-Vincent, en dehors des routes commerciales.

Le Lloyd a reçu la dépêche suivante du cap Spartel (détroit de Gibraltar) 4 janvier :

Le croiseur français *Galilée* a passé en vue, se dirigeant vers l'Est, au retour de son expédition de recherches. Il a demandé par signaux si on avait des nouvelles du transport la *Vienne*.

CANDIDATURE SÉNATORIALE

Une quatrième candidature vient d'être posée à l'élection sénatoriale qui aura lieu le 10 janvier, dans le Nord.

C'est celle, du Dr Desmons, médecin-major en retraite, présentée par des socialistes ministériels.

LE GÉNÉRAL PERCIN

Le général Percin va très prochainement quitter le ministère de la Guerre. Le chef du cabinet du ministre ne conservera, en effet, que jusqu'au 20 janvier les fonctions dans lesquelles il a été maintenu provisoirement lors de sa promotion au grade de général de division. A cette date, il prendra le commandement de la 6e division d'infanterie, à Paris, qui deviendra vacant par suite du passage de M. le général Moullet dans la section de réserve.

LA PRINCESSE MATHILDE

LA MISE EN BIÈRE

Pendant qu'hier matin S. A. I. la princesse Clotilde se rendait toute seule, à pied, à Saint-Philippe du Roule et y assistait à deux messes dites pour le repos de l'âme de la princesse défunte, on faisait à l'hôtel de la rue de Berri les préparatifs de la mise en bière.

Quand la princesse Clotilde revint à l'hôtel de la rue de Berri, elle y reçut sa fille, la duchesse Letitia d'Aosta qui venait d'arriver d'Italie.

La mère et la fille allèrent s'agenouiller et prièrent longuement près du lit funèbre de la défunte.

Puis on fit entrer les employés des pompes funèbres qui procédèrent à la mise en bière.

Le cercueil intérieur est tout garni de satin blanc capitonné. Suivant le désir de la princesse, on a enfermé avec elle un portrait de Napoléon Ier, une rose, un œillet et un crucifix.

Avant de voiler le corps, les employés des pompes funèbres s'écartèrent et les diverses personnes présentes purent voir, une dernière fois, le visage de la princesse Mathilde.

Le cercueil ayant été ensuite clos et scellé, une plaque d'argent et une croix d'argent furent fixées sur le couvercle. Sous la couronne impériale on a gravé une inscription qui indique l'état civil de la princesse. — Le cercueil fut ensuite porté dans un salon voisin, couvert en chapelle ardente. Des prie-Dieu furent disposés autour.

LE DÉPART POUR SAINT-GRATIEN

Le cercueil de la princesse Mathilde est parti ce matin mardi pour Saint-Gratien. Un fourgon des pompes funèbres l'emmène directement par la route. M. le curé de Saint-Gratien l'accompagne. C'est lui qui administra à la défunte les derniers sacrements.

Le corps sera déposé dans une chapelle de l'église de Saint-Gratien en attendant les funérailles qui ne se feront pas avant le 10 janvier au plus tôt.

LES FUNÉRAILLES

On a dû retarder ces funérailles jusqu'à cette date parce que le général prince Louis-Napoléon désire y assister et ne peut être à Paris avant cette date. Il n'avait pas encore quitté Tiflis lorsque lui est parvenue la nouvelle de la mort de sa tante. Il a aussitôt répondu par le télégramme suivant :

Je ne puis qu'exprimer l'immense douleur que je ressens et le regret profond que j'éprouve de n'avoir pu partir plus tôt, retenu par mon service et les exigences de la situation en Extrême-Orient. Je partirai cependant, l'autorisation de l'empereur m'étant parvenue, et j'arriverai certainement le lundi et par le Nord-Express.

Le convoi est arrivé à Saint-Gratien à 1 heure. Le corps a été placé dans une chapelle latérale de l'église, celle consacrée à la Sainte Vierge, et mis devant l'autel sur un catafalque provisoire.

Dans l'après-midi il sera descendu dans un caveau de l'église.

Une messe basse a été célébrée par M. l'abbé Janier en présence de nombreux amis de la princesse, venus de Paris par le train de 10 h. 13.

Pendant un temps a été dite, à Saint-Philippe du Roule, la seconde des messes basses qui seront célébrées chaque jour jusqu'au 12 janvier.

La messe de ce matin a été dite par M. l'abbé Gérardin, officiant de la paroisse, devant la princesse Clotilde et environ 300 assistants.

C'est aujourd'hui à 4 h. 1/2 que l'acte de décès sera rédigé à la mairie du VIIIe, par M. Bourdeley.

Les obsèques auront lieu le 12 à Saint-Gratien.

Le jour des funérailles, le prince Victor fera célébrer une messe à Bruxelles.

On pense que la princesse, ce jour du testament ouvert hier au tribunal civil, laisse un second testament par lequel elle fait des legs à tous ses domestiques sans exception.

LA PRINCESSE MATHILDE ET LA BELGIQUE

De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 4 :

Si la princesse Mathilde était peu connue dans la société belge, par contre les savants et les littérateurs avaient pu apprécier sa bonne grâce. Le regretté poète Georges Rodenbach, le chantre de *Bruges-la-Morte*, fréquentait chez elle ; on vit souvent dans ses salons l'illustre chimiste-Stas, le zoologiste Van Beneden, le peintre Wauters, le jurisconsulte Thonissen.

Ce dernier avait même grand crédit auprès de la princesse. Ce fut lui, en effet, qui, après Sedan, fut chargé par son ami, le président Bonjean, la victime des communards, des intérêts de la princesse. Celle-ci avait, en effet, cherché refuge en Belgique : elle habita à Bruxelles, dans un petit hôtel, rue d'Arlon, depuis le 4 septembre jusqu'à la fin de la Commune. Thonissen eut notamment mission de placer sa fortune mobilière. Jusqu'à sa mort, l'illustre professeur de l'Université catholique de Louvain entretint avec la princesse Mathilde les rapports les plus cordiaux.

EXCÉDENTS ET EXCÉDENTS

Nous avons parlé de l'enquête ordonnée par M. Pelletan au sujet des excédents trouvés sur le *D'Entrecasteaux*, le croiseur récemment revenu de Chine.

La *Croix du Var*, reprenant que cette enquête a abouti à une absolution générale et plénière dont bénéficièrent tous ceux qui, sur les navires de l'Etat, à des titres divers, pouvaient se trouver dans le même cas, et de laquelle furent seules exclues les religieuses dont les excédents *prétendus* étaient les plus explicables et les mieux justifiés, écrit :

Ce qui paraîtra tout au moins bizarre après le tapage mené autour de quelques mesures d'étain hors d'usage, de quelques pièces de vaisselles démodées, c'est le silence que les journaux de la Loge ont cru devoir garder.

Or, pour bien juger des procédés du ministre à l'égard des Sœurs, peut-être n'est-il pas mauvais de dire quel formidable total donnèrent les excédents de divers genres qui furent découverts dans les flancs du *D'Entrecasteaux*.

D'un état fourni à M. Pelletan, il résulte que ces excédents se sont élevés, paraît-il, en chiffres formidables de *quarante tonnes*, exactement *trente-huit mille huit cent soixante-quatorze kilos !...* Ce n'est pas un feu.

Quelques chiffres, pris au hasard, donneront une idée de la nature des matières trouvées en excédent.

Les enquêteurs trouvèrent 486 kilos de matelas pour hamacs en plus de ce qui était pris en charge, 168 kilos d'outils divers en acier pour métaux, 54 kilos d'étain, 88 kilos de clés diverses, 268 kilos de cordages en fil d'acier, 850 kilos de vieux cordages, 147 kilos d'avirons, 9 285 kilos de barreaux de grille pour grande chaudière, 1 235 kilos de tôle d'acier, 763 kilos de bronze en barres, 5 185 kilos de briques réfractaires, 1 271 kilos du bois de chêne, etc.

Ce sont là des détails que le ministre a pesés et dont il n'a tiré d'autre conclusion que la circulaire invitant les commandants des divers navires à faire transporter, sans bruit, sans contrôle, leurs excédents dans un magasin désigné à cet effet, et où tout serait entreposé sous le voile de l'anonymat le plus absolu.

Mais combien ce simple rapprochement de la longanimité du ministre et du silence des journaux dans les deux cas met bien en relief la mufflerie et l'ignominie de nos sectaires !

LA PRÉTENDUE « MÉDIOCRITÉ » de l'enseignement congréganiste

RÉPONSE PAR DES CHIFFRES A LA CONTRE-VÉRITÉ OFFICIELLE

Le nouveau projet de loi qui va supprimer entièrement l'enseignement congréganiste à tous les degrés ne vise, en fait d'établissements de garçons, que deux des Frères des Ecoles chrétiennes ; cette Congrégation est, en effet, à l'heure présente, la seule autorisée. Or, dans ce projet de loi, M. le ministre a osé faire figurer parmi les motifs de suppression la *médiocrité !!!* de l'enseignement congréganiste.

En vérité, il n'y a plus lieu de s'indigner de rien.

Mais il est toujours utile de répondre, non par des raisonnements, mais par des chiffres, à des contre-vérités aussi monstrueuses.

—o—

Donc, voici quelques chiffres, nous les empruntons tous aux procès-verbaux de la célèbre enquête ordonnée par la Chambre des députés, en 1899 :

Dans une période de trente années, de 1848 à 1878, sur 1 445 bourses mises au concours pour des écoles primaires d'enseignement supérieur par la Ville de Paris, 1 148 places, environ 80 %, ont été données aux élèves des Frères.

En 1878, année du dernier concours auquel ceux-ci ont pu prendre part, sur 339 concurrents déclarés admissibles, 242 appartenaient aux écoles de l'Institut, et sur les 50 premières places, les Frères en obtenaient 34.

Sur 23 concours, de 1848 à 1870, les dix premiers numéros, dans le classement par ordre de mérite, ont été dévolus à des élèves des Frères, savoir :

Le n° 1, 20 fois.
Les n°s 2, 22 fois ; — le n° 3, 20 fois ; — le n° 4, 18 fois ; — le n° 5, 19 fois ; — le n° 6, 23 fois ; — le n° 7, 17 fois ; — le n° 8, 18 fois ; — le n° 9, 18 fois, enfin le n° 10, 22 fois.

Le nombre des écoles congréganistes de Paris ne représentait cependant que 43 % de l'ensemble des établissements primaires de même nature.

Quant à l'enseignement spécial ou secondaire moderne :

De 1892 à 1898, le seul établissement de Passy a compté 305 bachelliers, soit pour sept années et pour un seul établissement, une moyenne de 52 succès par année.

Durant la même période, le niveau des études a été *assez peu médiocre* pour permettre à 43 élèves de Passy d'obtenir un double baccalauréat pendant la même année.

—o—

A ce même pensionnat de Passy existe un cours de préparation à l'Ecole centrale. Or, de 1887 à 1898, en onze ans, le pensionnat a eu quatre fois le « major » de la promotion, deux fois le « sous-major ». Sur 134 élèves présentés en ces onze ans, 119 ont été admis, soit plus de 89 %.

A Saint-Etienne, les Frères préparent à l'Ecole des Mines. Là encore, dans l'espace de dix ans, en considérant le classement du l'entrée et celui de la sortie, les élèves des Frères ont obtenu la place de « major » 11 fois sur 20.

En 1898, aux examens d'admission pour l'Ecole des apprentis élèves mécaniciens de la Flotte, les établissements des Frères de Brest, de Quimper et de Lambézellec ont fait admettre 27 de leurs élèves. L'Ecole du Brest a eu le n° 1 de la promotion ; le pensionnat de Quimper le n° 2, celui de Lambézellec le n° 3.

La même année, la seule Ecole Saint-Eloi d'Aix-en-Provence, a compté 30 de ses élèves admissibles à l'Ecole nationale d'Arts et Métiers, et les établissements de Saint-Malo et du Palmpol, où existent des cours spéciaux de sciences, de calculs nautiques, etc., pour les élèves inscrits aux écoles d'hydrographie, ont eu 24 de leurs jeunes gens reçus capitaines au long-cours et 6 autres capitaines pour le cabotage.

—o—

On nous en voudrait avec raison si nous ne disions rien de notre grand pensionnat du boulevard Saint-Charles.

Voici, pour ce qui le concerne, trois chiffres seulement, ils sont significatifs, et il s'agit de succès tout récents :

En 1901, dix élèves se présentèrent devant la Faculté des sciences de notre ville, pour la seconde partie du baccalauréat moderne, lettres-mathématiques. Ils furent tous reçus.

En 1902, ils étaient onze ; ils furent également tous reçus.

Enfin, cette année, le pensionnat a présenté dix candidats, ils ont été tous reçus.

—o—

Terminons en reproduisant des chiffres très connus mais qu'il faut bien répéter au moment où l'on pousse l'impudence jusqu'à accuser encore de la médiocrité l'enseignement donné par les Frères des Ecoles chrétiennes :

En 1900, les jurys de l'Exposition universelle de Paris ont décerné aux écoles des dignes fils de saint Jean-Baptiste de la Salle 6 grands prix, 44 médailles d'or, 21 médailles d'argent, en tout, plus de 66 récompenses.

Et maintenant, contre ces maîtres admirables dont l'action éducatrice s'exerce en France sur *deux cent cinquante mille élèves* que leur confient librement des familles françaises, le sectarisme décrète l'*expulsion*, la *confiscation* de leurs biens, et s'ils ne veulent pas mourir de faim, l'*exil !*

Abbé Toussaint Brieugne.

(*Semaine religieuse* de Marseille.)

Carnet du professeur

PAUSE LÉGÈNDE

Ceux qui ont toujours le nom de Galilée à la bouche nous représentent l'illustre vieillard se relevant devant les juges qui venaient de le condamner à tort (nous le reconnaissons), et frappant la terre du pied en s'écriant : « *E pur si muove ! et cependant elle tourne.* »

Cette légende est tenace, et il n'est pas inutile de la détruire. La protestation indignée attribuée à Galilée est de tous points inventée et n'a existé que dans l'imagination surexcitée de trop ardents apologistes.

Pas un des nombreux auteurs contemporains qui ont raconté les incidents du deuxième procès intenté à Galilée (1632) ne rapporte ce dramatique épisode. Ajoutons, pour corroborer cette négation, que la *première* mention qui soit faite de la fameuse exclamation *E pur si muove !* se trouve dans un ouvrage du XVIIIe siècle paru en 1761, c'est-à-dire cent vingt-neuf ans après l'événement qu'il raconte. Cet ouvrage, publié par l'abbé Irailhe, originaire du Puy, a pour titre : *Querelles littéraires depuis Homère jusqu'à nos jours.* Il est difficile de se la procurer.

L'impossibilité *morale* d'une pareille exclamation dans la bouche de Galilée éclate aux yeux de tous ceux qui ont étudié sans parti-pris les phases de ce procès célèbre. Galilée, dont la fermeté de caractère n'égalait certes pas la haute intelligence, s'est bien gardé de rétracter tout haut devant ses juges la *rétractation* contrainte qu'on lui imposait. Il venait de déclarer que depuis 1616, il n'avait pas admis le mouvement de rotation de la terre, qu'il ne l'admettait pas et ne l'admettrait jamais !!! et il se serait rendu parjure et relaps en présence de ces mêmes juges ! L'abbé Irailhe, depuis si longtemps oublié, a certainement raconté une scène fort impressionnante en faveur de son héros, mais par malheur elle n'a existé que dans son imagination. Galilée a très probablement conservé jusqu'à sa mort sa conviction de savant, mais il n'en a point fait publiquement preuve devant le tribunal en lançant le fameux : *E pur si muove !*

A. P.

TRISTE COMÉDIE

On nous écrit :

Et c'est en France, en XXe siècle, que vient de se passer et que se passe encore en maints endroits, la triste comédie dont voici deux scènes authentiques :

Avant la sécularisation.

Un crime abominable : trois religieuses dispersées donnent, pour s'occuper et gagner leur pain, des leçons à domicile. Une d'entre elles a même réuni trois élèves dans le même local. Le « bloc » est en péril : on dénonce et le parquet descend.

— Madame, on vous a surprise à faire la classe à trois élèves à la fois.

— Oui, Monsieur, et ce n'était pas difficile, car je ne pensais pas à me cacher.

— Ces trois élèves vous payaient-elles ?

— Une seule, Monsieur, m'offrait une petite rétribution, j'instruisais les deux autres par charité.

— Vous dites... par...??

— Par charité, Monsieur.

— Vous voulez dire par philanthropie.

— Non, Monsieur, par charité.

— Bah !.. Greffier, écrivez : Madame donnait ces leçons par philanthropie.

. . . . . .

Après la sécularisation.

Vers 3 heures, un samedi, de par l'ordre d'un... juge de paix, le garde-champêtre est mobilisé. Il passe avertir les maîtresses, dûment sécularisées, d'une école tenue jadis par des religieuses, et les parents de quelques élèves, d'avoir à se présenter au tribunal pour une instruction, à 8 h. 1/2.

On s'y rend avec quelques enfants de l'école. L'interrogatoire commence :

— Aux maîtresses :

— Votre nom, etc., puis :

— Etiez-vous mariées avant de tenir cette école ?

— Mais non, Monsieur, puisque nous étions religieuses, comme vous le savez, dans le département de N...

— Et maintenant, voulez-vous vous marier ?

— Cela ne vous regarde pas, Monsieur.

L'interrogatoire continue.....

Aux enfants :

— Dites-moi, petits, avez-vous continué d'appeler vos nouvelles maîtresses : ma Sœur ?

— Non, Monsieur, je disais Mademoiselle.

— Récitez-vous la prière en classe ?

— Oui, Monsieur.

— Laquelle ?

— ??? .....Celle de tout le monde. L'interrogatoire s'achève. On va signer le procès-verbal.

— Approche petit (l'enfant n'a pas 7 ans), et signe-moi ça.

Une voix d'homme alors se fait entendre ; c'est le père de l'enfant.

— Ah ! pardon, Monsieur, s'écrie-t-il ; moi présent, je ne souffrirai pas cela. Lisez-moi votre procès-verbal. Mais au fait, non, je suis sourd. Donnez que je la lise.

Dans l'assistance, mouvement d'approbation.

Le père lit, fait d'abord un gros trait vertical sur le papier et signe.

— Que venez-vous d'effacer-là ?...

— Un espace libre, Monsieur, afin que rien ne puisse être ajouté.

Le juge devient blanc.

— Et toi, petite, approche et signe.

— Non, Monsieur, je ne signerai pas.

— Et pourquoi ?

— Parce que je n'ai pas l'âge pour ces choses-là.

Le juge ennuyé se contente des quelques signatures déjà données, et lève la séance.

Le « bloc » était sauvé !.... Mais un aurait pu lire à la sortie sur le visage de ces braves gens du peuple une profonde impression d'écœurement et de dégoût.

Veritas.

LES LIQUIDATIONS

La Cour de Poitiers vient de rendre quatre arrêts importants concernant les écoles libres de Tonnay (Charente-Inférieure) ; de Saint-Sauvant et de Châtellerault (Vienne).

Le liquidateur, M. Duez, demandait à être mis en possession de ces immeubles et à expulser les instituteurs libres. La Cour a repoussé cette prétention.

Dans ses arrêts elle dit notamment que jusqu'à plus ample examen et sans préjuger le fond, les titres des tiers qui se prétendent propriétaires des immeubles paraissent sérieux, que les pouvoirs donnés aux liquidateurs par la loi du 1er juillet 1901 n'échappent pas à la règle de droit commun suivant laquelle les tribunaux et en cas d'urgence le juge des référés peuvent enjoindre à un séquestre ou administrateur provisoire, sur la demande des parties intéressées, et en s'inspirant des circonstances, de prendre telle ou telle mesure ou de s'en abstenir, que dans les cas dont il s'agit il n'y a pas un intérêt urgent à la prise de possession et qu'il apparaît au contraire que cette prise de possession par les liquidateurs aurait probablement pour effet la fermeture des écoles et par suite un préjudice pouvant être irréparable, d'où il suit, ajoute la Cour, que cette mesure devait d'autant moins être ordonnée qu'elle porterait préjudice au fond.

Les victimes de la persécution

Mlle Minot, institutrice sécularisée, est morte cette semaine à Mougon (Deux-Sèvres).

Ces jours derniers, racontait les journaux du département, elle avait dû subir à deux ou trois reprises la visite des gendarmes ; puis le juge de paix, escorté de son greffier et du maire, était allé à son tour fouiller les matelas et crocheter les tables de nuit.

Lundi, pour la troisième fois, Mlle Minot comparaissait devant le juge d'instruction. Ce dernier voyage et ces dernières émotions l'ont tuée.

Atteinte d'une maladie de cœur, elle avait dû partir de chez elle de très bonne heure par un froid rigoureux, n'ayant trouvé qu'une petite charrette à âne pour aller de Mougon à la gare de Tanché ; elle était restée une heure en route, de 5 heures à 6 heures du matin. Deux jours après, une lésion se déclarait au cœur, et la mort venait la débarrasser à tout jamais des vilenies et poursuites officielles.

Le Syndicat de l'enseignement libre

Lundi 4 janvier, a eu lieu, à la Société de géographie, l'assemblée générale du Syndicat de l'enseignement libre secondaire et supérieur. Au bureau, MM. de Lapparent, membre de l'Institut, président ; Ragon, vice-président ; Joseph Chobert, Joran et Joseph Denais. 70 membres, dont une dizaine d'ecclésiastiques, étaient présents.

M. de Lapparent présente un rapport d'ensemble où il constate que le nombre des syndiqués s'est accru de 50 % pendant l'année 1903 et que l'office de placement a rendu service à 290 professeurs et à 41 précepteurs, qu'en grand nombre de magasins et une Compagnie d'assurances ont accordé aux syndiqués des avantages importants. Il indique quels efforts ont été accomplis pour la défense générale de la liberté d'enseignement sur le terrain professionnel. Il attire l'attention de l'assemblée sur l'état très prospère du budget syndical.

Après un échange d'observations, les comptes de 1903 et le budget de 1904 sont approuvés à l'unanimité.

Rappelons que le siège du Syndicat est 18, rue du Regard, Paris, VIe.

CONSEIL DE GUERRE

Devant le Conseil de guerre de la 15e région, à Marseille, ont commencé lundi les débats relatifs à une affaire de détournements dont se sont rendus coupables le capitaine Bouquet, commandant le dépôt des isolés et son sergent-major nommé Mandell.

L'accusation a relevé contre eux des détournements successifs évalués à un total de 7 000 francs.

Mandell a reconnu tous les faits qui lui sont reprochés. Il n'y a pas moins de 28 témoins cités.

LA QUESTION DES ÉPINGLES

Il y a une question des épingles, et une grande assemblée, le Conseil municipal de Paris, s'en est récemment occupé. Il faut, dans les ateliers de couture, ramasser les épingles tombées au cours du travail, et cette ouvrière ne laisse pas que d'être dangereuse.

Il est difficile de ramasser ces objets avec la main sans se faire des piqûres qui, parfois, peuvent avoir de fâcheuses conséquences, et le Conseil s'est demandé quelles mesures de précaution on pourrait recommander.

Ce petit objet, qui est aujourd'hui si répandu, n'est pas d'une origine relativement très ancienne. C'est qu'au XIIe siècle qu'on trouve en France une fabrique d'épingles, à Rugles, petit bourg de l'Eure. La commune de Laigle (Orne) lui dispute cet honneur et fabrique aussi des épingles depuis le moyen-âge.

En 1292, il y avait à Paris dix fabricants d'épingles, constituant la confrérie des *espingliers*, dont le siège était situé dans une maison qui existe encore rue Saint-Germain-l'Auxerrois. Les règles de la corporation étaient sévères. On punissait d'une amende l'*espingliier* coupable d'avoir fabriqué un mauvais ouvrage, et pour monopoliser l'industrie naissante, la confrérie ne devait s'accroître « qu'entre membres de la même famille ».

On a retrouvé des « plombs » de cette Société datant des XIVe et XVe siècles sur lesquels étaient gravés un Enfant-Jésus, une Vierge, et trois grosses épingles. Ces statuts ont été confirmés par Henri IV.

A cette époque il était d'usage, lorsque l'on concluait un marché ou en soutrait, de faire un don spécial « pour les épingles des dames », faveur qui dut être, hélas ! la cause immorale de « pot-de-vin ».

En 1626, les fabricants inventèrent les épingles en fer-blanc, mais elles étaient si dangereuses qu'elles furent défendues, condamnées à être livrées aux flammes par ordre du lieutenant-général de police, et brûlées comme du simples hérétiques de la main de l'exécuteur des hautes œuvres ! Aujourd'hui le fait de les ramasser sur les tapis et les planchers présente seul des dangers. Ajoutons que la fabrication des épingles a pris de nos jours un développement colossal.

La seule ville de Birmingham en confectionne 37 millions *par jour*. Les autres usines de la Grande-Bretagne en produisent dans le même laps de temps de 15 à 16 millions. L'Allemagne et les autres pays en donnent un total de 12 millions.

La France compte une production quotidienne de 10 millions ; mais en consommation étant de 30 millions, elle est pour une énorme part tributaire de l'étranger.

Il est vrai que nous exportons en revanche l'épingle de luxe. Les fabriques lyonnaises de Valeo fabriquent chaque année 100 millions d'épingles d'acier à têtes d'émail en couleur pour les chapeaux de dames, et à Laigle, la vieille patrie de l'épingle, on en confectionne pour des sommes importantes ; elles sont expédiées en Espagne, en Turquie, en Italie, au Brésil, etc.

Il y a un an, 10 hommes fabriquaient 45 000 épingles par jour ; à présent, grâce au progrès de l'outillage, 5 hommes en confectionnent 7 500 000 !

On voit que, en dépit de l'usure rapide qui guette les épingles rougées par l'humidité, puis transformées en oxyde et, finalement comme toutes choses, en poussière, nous ne risquons pas de manquer de :

Ces dards légers par la mode inventés.

Rappelons, à ce propos, que la première manufacture française d'épingles semble avoir été créée au XIIe siècle.

GERBES de VÉRITÉS

L'ÉPIPHANIE

Quoique Jésus-Christ, par un choix spécial et tout divin, ait voulu naître dans la bassesse et l'humiliation. Il n'a point pour cela rejeté la grandeur du monde ; bien loin de la dédaigner, il a eu des égards pour elle jusqu'à la rechercher et même à se l'attirer. En même temps que ce Dieu Sauveur appelle des bergers et des pauvres à son berceau, il y appelle aussi des mages, des hommes puissants et opulents, des rois, si nous en croyons la tradition. En même temps qu'il députe un ange à ceux-là, il fait luire une étoile pour ceux-ci. Les uns et les autres sont reçus dans l'étable de ce Dieu-Homme, et la préférence qu'il donne aux petits n'est point une exclusion pour les grands.

Bourdaloue,
(*Sermon sur l'Epiphanie.*)

Nos amis défunts

Mme Joséphine Brisset, en religion Sœur Saint-Paul, à Saint-Christophe (Indre-et-Loire), le 2 janvier, après soixante ans de vie religieuse. — M. l'abbé Weyher, curé à Menaucourt (Meuse), le 1er janvier. — Sœur Sainte-Elisabeth, des religieuses Ursulines, à Tonnerre, à 80 ans. — M. Jean Pascal, chevalier de la Légion d'honneur, ancien conseiller général de l'Isère, à Lyon, le 26 décembre 1903, à 87 ans.

SOUVENEZ-VOUS DE MARIE, SOYEZ MON GUIDE
(*aux jours d'aveuglement*)

Mariages

Nous recommandons aux prières le mariage de M. Paul Bouchard, professeur à Stanislas, collaborateur du *Mois*, et de Mlle Marie Dubois, qui sera célébré, à Paris, le 7 janvier.

Le mariage de M. Elie Bansain avec Mlle Marguerite Fontaine, qui sera célébré à Calais, le 9 janvier.

Recommandation

Une personne gravement malade dans le département d'Eure-et-Loir.

Une autre personne du département de la Seine-Inférieure qui doit subir lundi prochain une grave opération.

EN LORRAINE

Comme partout, la propagande de la bonne presse a trouvé à Nancy des dévouements spontanés de jeunes gens qui ont compris que, pour édifier quelque chose de solide, ils devaient placer le surnaturel à la base de leur action.

C'est pourquoi, chaque mois, ils assistent à une messe pour l'Eglise, la France et la diffusion de la bonne presse. Le premier vendredi ils vont prier devant le Saint Sacrement aux mêmes intentions.

Bien munis de forces spirituelles, les plus braves peuvent partir alors en toute assurance, chaque dimanche, former des Chevaliers de la *Croix* et des Pages du Christ dans les communes voisines. Presque chaque fois, ils font la conquête d'un nouveau centre. Et c'est ainsi qu'ils ont formé des groupes de jeunes gens qui sèment à leur tour les bonnes publications.

Pendant que les plus ardents s'en vont ces éclaireurs, le gros des troupes resté à Nancy conserve les positions, vendant non moins de *Croix* et de *Pèlerins* aux sorties des messes ou des conférences.

VIENT DE PARAITRE

ANNUAIRE PONTIFICAL CATHOLIQUE de 1904

par Mgr Albert BATTANDIER

Un vol. in-16 de 640 pages compactes à deux colonnes, avec 100 illustrations. Broché, 3 fr. 50 ; port, 0 fr. 60. Paris-VIIIe, 5, rue Bayard.

Le docte prélat qu'est Mgr Battandier publie chaque année, sous le titre d'*Annuaire pontifical catholique*, un gros volume donnant les renseignements les plus utiles et les plus précis sur la vie actuelle de l'Eglise, sur le Pape, les cardinaux, les évêques, les Ordres religieux, les prélats, les Congrégations romaines, listes à jour ou articles spéciaux d'histoire ou d'érudition.

Ce septième *Annuaire* mérite l'accueil bienveillant que le clergé et les fidèles ont fait à ses devanciers, et nous conseillons à nos lecteurs, s'ils ne l'ont déjà fait, de se procurer les volumes précédemment parus. Ils auront ainsi une véritable *encyclopédie catholique et romaine*.

La collection complète (de 1898 à 1904) comprend 7 volumes in-16 à 2 colonnes, illustrés de nombreuses gravures, avec couvertures en couleur.

Pour la France, chacun de ces volumes coûte 3 fr. 50 ; port, 0 fr. 60. Les sept volumes 24 fr. *franco*.

Pour l'étranger, chacun de ces volumes coûte 4 fr. 50 *franco*. Les sept volumes 26 francs *franco*.

Exceptionnellement l'*année 1899* sera envoyée, à titre de spécimen, moyennant 2 fr. 50 *franco*.

Informations du soir

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres présents à Paris se sont réunis ce matin en conseil à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet.

Cinq ministres étaient absents : MM. Maruéjouls, Vallé, Delcassé, Pelletan et Chanmié.

Le Bonsoir s'est occupé des questions que soulève la rentrée des Chambres le 12 janvier prochain, et a ensuite expédié les affaires courantes.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu le mardi 12 janvier, jour d'ouverture de la session parlementaire. D'ici-là, ceux des ministres qui sont à Paris vont s'absenter également.

M. Combes part ce soir pour passer deux jours dans la Charente-Inférieure.

M. Rouvier part demain et restera absent jusqu'à la fin de la semaine.

LE GÉNÉRAL ANDRÉ

Le ministre de la Guerre quitte ce soir Paris, se rendant à Dijon, où aura lieu samedi le mariage de son fils.

Le général André sera de retour à Paris dans le courant de la semaine prochaine.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des Finances

Les décorations du ministère des Finances paraîtront probablement demain matin au *Journal officiel*.

En voici les principales :

Sont promus officiers :

MM. Jean Cios, directeur du personnel ; Marcel Fournier, directeur général de l'enregistrement ; Clerget, directeur des contributions indirectes de la Seine.

Sont nommés chevaliers :

MM. Malouet, conseiller référendaire à la Cour des comptes ; Delamotte, inspecteur des finances ; Loustaneau, directeur des douanes à Beaançon ; Martin, conservateur du Musée monétaire ; Sauvegrain, chef de bureau à la caisse des dépôts et consignations ; Picquet, directeur du service des titres à la Banque de France ; Dr Courtois-Suffit, médecin des manufactures de l'Etat.

L'AFFAIRE DREYFUS

On lit dans la *Liberté* :

Nous disions, hier, que c'est sans doute à Bordeaux que Dreyfus comparaîtrait, pour la troisième fois, devant un Conseil de guerre.

Bien mieux, il paraît qu'on travaille déjà à préparer le « régiment de Dreyfus », c'est-à-dire le régiment où l'ex-capitaine serait envoyé après sa réhabilitation.

Dreyfus serait nommé, avec son ancien grade, sinon avec un grade supérieur, dans un bataillon d'artillerie de forteresse qui est en garnison à Nice.

SÉNATEUR MALADE

On télégraphie de Falaise que M. Turgis, sénateur progressiste du Calvados, est gravement malade et que son état inspire de vives inquiétudes.

LE JOURNAL DU SAHARA

L'empire du Sahara continue son organisation leste, mais sûre. Ce matin est paru à Paris le premier numéro du *Journal officiel du Sahara*.

Dans un *Premier Trait* des plus intéressants le lecteur est mis au courant des motifs qui décidèrent Sa Majesté à dépouiller le vieil homme et à fonder un empire.

EXPLOSION SUR UN SOUS-MARIN

De notre correspondant de Cherbourg :

De graves avaries se sont encore produites il y a quelques jours à bord du sous-marin l'*Algérien*.

Un compartiment dans lequel on avait chassé en surcroît de 300 grammes d'air sans avoir ouvert de communication a déterminé une explosion.

Le pauneau mal brisé, le tuyautage déformé, les tôles boursouflées.

L'*Algérien* a été échoué dans une forme de radoub où l'on procéda aux réparations nécessaires.

RÉVOLTE D'ÉLÈVES MÉCANICIENS

Une véritable révolte des élèves mécaniciens de Lorient a eu lieu ces jours-ci dans le but de protester contre une décision du lieutenant de vaisseau, M. Le Corolier, commandant l'Ecole, consignant les élèves pendant les fêtes du nouvel an par mesure disciplinaire.

Les élèves décidèrent d'enfreindre les ordres et de sortir en ville.

Aux chants de l'*Internationale*, ils culbutèrent les quartiers-maîtres de surveillance qui cherchaient à les empêcher d'accomplir leurs desseins. Ils enfoncèrent ensuite à coups de bélier les portes de la cambuse où se trouvait le vin et parvinrent à forcer la porte de sortie.

A ce moment, un détachement de marins fusiliers en armes, appelés en hâte, croisait la baïonnette devant les jeunes révoltés et s'emparait ensuite des plus exaltés qui furent aussitôt incarcérés.

Mais, profitant du brouhaha, une vingtaine d'élèves avaient pu s'enfuir en ville. Ils sont d'ailleurs rentrés quelques heures après, et aussitôt furent emprisonnés.

Le préfet maritime a consigné l'école.

(*Patrie.*)

LE TRIBUNAL ARBITRAL DE LA HAYE

La Haye, 5 janvier. — La nouvelle du *Petit Bleu* de Bruxelles concernant la sentence du tribunal d'arbitrage de la Haye, dans l'affaire des créances étrangères à charge du Venezuela, est considérée comme n'ayant aucun fondement.

(*Havas.*)

LES GRÈVES

Ajaccio, 5 janvier. — De notre correspondant :

La grève des débardeurs continue. Les courriers partent et arrivent sans marchandises ; les quais sont gardés militairement.

Le Syndicat des ouvriers du port de Marseille encourage les grévistes d'Ajaccio. Nos commerçants ne trouvent sans ressources. Les vivres renchérissent chaque jour.

La situation est grave.

Lorient, 5 janvier. — Depuis ce matin, une nouvelle grève a éclaté à Hennebont, celle des bateliers.

Une gabare est coulée près du pont d'Hennebont, mais on ignore si c'est un fait de grève ; on ignore aussi quelles sont les revendications des grévistes.

MYSTÉRIEUSE AFFAIRE

De notre correspondant d'Ajaccio :

Mercredi dernier, à midi, un jardinier découvrait dans le bois communal, le cadavre d'un homme. Le parquet transporté sur les lieux a fait des constatations et ordonné l'autopsie du cadavre, tête nue, couverte de sang, portant trois blessures faites avec un revolver. Il a été reconnu par Théodore Meyer, directeur d'un collège de Prusse, 57 ans, arrivé depuis quinze jours à l'hôtel suisse. On ne sait pas s'il s'agit d'un crime ou d'un suicide.

Hier, ont eu lieu les obsèques avec la concours de la population ; toutes les autorités civiles et militaires et de nombreux membres de la colonie étrangère, ainsi que la musique municipale y assistaient.

Une belle couronne a été donn